

<https://www.ricochets.cc/Saint-Peray-plein-de-raisons-de-venir-manifester-le-15-mars-contre-le-projet-de-déviati-on-8253.html>



# Saint Peray : plein de raisons de venir manifester le 15 mars contre le projet de déviation

- Les Articles -



Date de mise en ligne : dimanche 9 mars 2025

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Quelques infos avant la prochaine manif pour défendre La Plaine à St Péray contre les bétonneurs/goudronneurs avides de terres agricoles et naturelles pour poursuivre le Â« développement Â» et la fabrication d'argent.

Avec le président de la CCRC Jacques Dubay qui dissimule un document administratif pour retarder une plainte le concernant...

## Déviation St Péray : rdv le 15 mars pour une nouvelle mobilisation

- ▶ 15h : démarrage d'une manifestation le long du tracé de la déviation - Rdv au rond-point de la maladière à Saint-Péray.
- ▶ 17h : Assemblée Générale de l'association ALTERRE : salle sous la médiathèque de Saint Péray
- ▶ A partir de 18h : prise de parole des luttes contre les projets inutiles et imposés de Drôme-Ardèche.
- ▶ Repas partagé et moment convivial à l'issue.
  
- ▶ Plus d'infos :  
<https://ricochets.cc/15-mars-2025-manifestation-a-La-Plaine-contre-la-reprise-des-travaux-de-deviation.html>
- ▶ <https://t.me/s/LutteDeviationStperay>
  
- ▶ Et voici des messages du compte Telegram Â« Lutte contre la déviation de Saint Peray Â».

Dernière affaire en date, l'ex maire de St Péray et président de la CCRC Jacques Dubay fait de la rétention de document administratif pour tenter de retarder une enquête le concernant en rapport avec l'amiante...

## MANIFESTATION SAMEDI 15 MARS : J - 1 SEMAINE

Samedi 15 mars, le dernier jour de suspension des travaux, nous manifesterons contre toutes les absurdités que le projet de déviation de Saint Peray met en lumière. 1

**I Contre la destruction de la nature et des espèces protégées**

**I Contre la destruction des terres agricoles de la Plaine**

**I Contre les élu.es qui mettent volontairement en danger la santé de leurs salarié.es**

**I Pour des alternatives viables au tout-voiture**

L'association Alterre va déposer la manifestation, au départ du rond-point de la Maladière à 15h. Nous marcherons dans la Plaine, l'occasion de semer des fleurs de printemps sur ces terres que la CCRC voue au bitume ! • ramenez toutes les graines qui traînent chez vous ! »

Ensuite, à 17h, Alterre tiendra son AG annuelle, ouverte à toutes. L'occasion de revenir ensemble sur les moments forts de 2024, et notamment les victoires qu'ils ont obtenues en justice pour l'arrêt du projet ! O

Enfin, à 18h, se tiendra une rencontre interluttés avec d'autres groupes mobilisés contre des projets destructeurs en Drôme et en Ardèche, notamment.

On vous en dit plus dans la semaine... @

Après l'arrêt total du chantier de l'A69, l'espoir est fort que les autres projets écocidaire tombent les uns après les autres

3

[Les réunions auront lieu dans la salle sous la médiathèque de Saint Peray, au 47 rue de la République.]

[Des hébergements sont possibles pour les personnes et notamment les collectifs qui viendraient de loin, ou pour les gens qui ont besoin de garer un camion dans un endroit calme. Ecrivez-nous à @nichoir\_07]

# **à PLEIN DE RAISONS DE VENIR MANIFESTER LE 15 MARS**

**Attaques en règle contre le droit de l'environnement : des élu.es et des patrons en roue libre ! /**

1 à Laurent Wauquiez et Fabrice Pannekoucke attaquent l'OFB et souhaitent sa dissolution sous couvert de défendre les agriculteur.rices.

Après avoir sucé les subventions de nombreuses associations, et notamment des zones Natura 2000, ces gens veulent supprimer l'Office Français de la Biodiversité, instance chargée de constater les destructions de l'environnement.

**– Pour rappel, l'OFB a été saisie dans le cadre des destructions d'habitats d'espèces protégées du 10 et du 16 octobre au Nichoir !**

Des agriculteur.rices lui répondent dans une lettre ouverte |

<https://reporterre.net/Nous-agriculteurs-soutenons-l-OFB-et-denoncons-le-populisme-de-Laurent-Wauquiez>

2 à La nouvelle loi d'orientation agricole réduit à néant la protection des espèces protégées !

Dorénavant, détruire une espèce protégée ou son habitat sera puni d'une simple amende si c'est sous couvert de « bonne foi ».

**« Oups, on ne savait pas ! » 3 Rappelons par exemple que la CCRC était au courant depuis des mois de la présence de 18 espèces de chauve souris au Nichoir, toutes protégées et certaines à fort enjeu de conservation, lorsqu'elle a décidé de détruire les bâtiments et les arbres qui leur servaient de gîte.**

**Il est facile de s'interroger sur la « bonne foi » des études d'impact réalisées par-dessus la jambe par les bureaux d'études dès qu'il s'agit de faire passer un projet en force. Impacts minimisés, espèces « oubliées », mesures compensatoires déguisées... Ces bureaux sont passés maîtres dans l'art d'éviter à leurs clients d'avoir à demander des dérogations**

## **Saint Peray : plein de raisons de venir manifester le 15 mars contre le projet de déviation**

---

Ý Les associations requérantes ont analysé la note complémentaire fournie par la CCRC cet hiver suite à la suspension des travaux et... surprise, elle remplit tous ces critères !

**3 à L'AMIANTE ! L'amiante, toujours l'amiante... Rappelez-vous, de l'amiante était présente dans et autour des bâtiments du Nichoir. La CCRC était au courant, car c'est elle qui a fait dresser le diagnostic en vue de la destruction des bâtiments, à l'été 2024.**

Ce fameux diagnostic est nécessaire aux salarié.es et prestataires de la CCRC qui étaient présent.es le jour des destructions, afin de porter plainte pour mise en danger de leur vie.

**Ce document est public, mais la CCRC refuse de le transmettre. Ou plus précisément, LE PRÉSIDENT JACQUES DUBAY (sur conseil de son avocat) A DONNÉ LA CONSIGNE DE DISSIMULER LE DOCUMENT.**

Vous avez bien lu : malgré la demande officielle qui date maintenant de 5 mois, malgré l'aval de l'autorité administrative qui les oblige à transmettre le document, la CCRC refuse.

**Pourquoi ? Parce que M. Dubay, en tant que président de la CCRC, est responsable pénalement de l'entièreté des faits : pollution du site du Nichoir à l'amiante, exposition des salarié.es à l'amiante, non information de l'entreprise Comte de la présence d'amiante.**

Les fonctionnaires de la CCRC se cachent maintenant derrière un avocat et iront jusqu'au tribunal juste pour retarder le moment où iels devront nous donner ce papier, car nous l'aurons, et justice sera faite.

C'est un scandale si gros qu'on a du mal à y croire...

Le prochain épisode, c'est de dégager ces gens corrompus et dangereux en délire de toute puissance.